

Nouveauté
2016

DIMA

Dispositif d'Initiation Aux Métiers en Alternance
Une année pour choisir ton métier



DIMA : Dispositif d'Initiation aux Métiers en Alternance *

Objectif

Permettre à des élèves de collège de confirmer un projet professionnel avant la signature d'un contrat d'apprentissage tout en poursuivant l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences.

Bénéficiaires

Jeunes âgés de 15 ans révolus à la prochaine rentrée scolaire

Avoir en vue un métier (ou une famille de métiers) de façon relativement précise

Être intéressé prioritairement par une poursuite d'études sous statut d'apprenti

Avoir l'accord de ses parents (ou représentants légaux)

Durée de la formation

1 an

Nombre d'heures de formation

Entre 28 heures et 30 heures de formation par semaine (maintien des vacances scolaires)

Stages en entreprises

De 8 à 18 semaines de stage en entreprise, réparties tout au long de l'année, pour découvrir différents métiers et valider son projet professionnel.



* Formation financée en partie par le Conseil Régional **Auvergne – Rhône-Alpes***



Déroulement de la formation

La formation comporte obligatoirement des enseignements généraux, pour la moitié au moins du temps de formation, des enseignements technologiques et pratiques, intégrant des séquences pratiques, des visites en milieu professionnel ainsi que des stages d'initiation ou d'application en milieu professionnel.

Inscription

Demande déposée par l'élève et sa famille auprès du chef d'établissement du collège où le candidat est scolarisé,
Constitution du dossier de candidature par le collège d'origine et transmission du dossier au directeur académique des Services de l'éducation nationale du département

Le Directeur Académique des Services de l'éducation nationale émet un avis sur la candidature de l'élève et transmet la réponse au collège et aux parents

Le chef d'établissement du lycée (par délégation du directeur du CFA) inscrit l'élève (convention d'accueil DIMA au CFA)

Issue de la formation

La formation DIMA n'a pas pour objectif d'être sanctionnée par un diplôme, cependant un élève suivant une formation DIMA a la possibilité de se présenter au **diplôme national du brevet (DNB)** ou au **certificat de formation générale (CFG)**.

Il peut poursuivre sa formation, soit en signant un contrat d'apprentissage, soit en reprenant sa scolarité dans un collège ou un lycée.

BON À SAVOIR




L'élève engagé dans un DIMA conserve son statut scolaire.

- Les allocations familiales et les bourses attribuées sont maintenues.
- Tout élève est libre de réintégrer, en cours d'année, son établissement d'origine pour y continuer sa scolarité si telle est sa volonté.

Où se former ?



3 lieux de formation (UFA : unité de Formation par Apprentissage)

	 <p>Lycée Professionnel Privé Centre de Formation Continue</p>	 <p>DON BOSCO LYON</p>	 <p>Lycée Professionnel SAINT-JOSEPH Centre de Formation IRAF Groupe Assomption</p>
Nom du lycée	UFA Lycée Jean Monnet	UFA Lycée DON BOSCO	UFA Lycée Saint Joseph
Adresse complète	304 boulevard de la Bardière 69590 Saint Symphorien sur Coise	12, 24 Montée Saint Laurent 69322 LYON 05	327 Rue Garibaldi 69363 IYON
Nom du contact	Laurence GRANJON	Nathalie CARLE	Lionel BOUBAS
Mail du contact	jmonnet.fcontinue@wanadoo.fr	n.carlefcdonbosco@orange.fr	lionel.boubas@assomption-garibaldi.org
Tel	04 78 48 42 24	04 72 41 14 54	04 78 72 21 72
Site internet	lycee-jean-monnet.org	lycee-donbosco.com	lycee-st-joseph.assomption-garibaldi.org

* Formation financée en partie par le Conseil Régional **Auvergne – Rhône-Alpes***